

Sujet : [INTERNET] Consultation publique projet photovoltaïque

De : "Christophe CORET (AVES France)"

Date : 27/10/2021 22:09

Pour : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

L'association AVES France oeuvre à la protection de la nature. Elle dispose d'un bureau local dans la Nièvre.

Nous tenons à apporter notre avis à l'occasion de cette consultation publique car ce projet photovoltaïque soulève de nombreuses problématiques.

Notre association n'est pas opposée aux énergies renouvelables, bien au contraire, mais encore faut-il que les projets soient cohérents et ne soient mis en oeuvre au détriment du milieu naturel.

Le projet nécessitera le défrichement d'une grande surface de forêt (présence également d'une zone humide) avec un impact sur les espèces inféodées à ces milieux (insectes notamment, batraciens, reptiles, mammifères, oiseaux).

Nous pensons qu'un tel projet pourrait se faire dans des zones moins impactantes pour les espèces, sur des friches industrielles ou autres sites urbanisés, des toitures.

D'autre part, aucune personne un tant soit peu sensée ne peut nier ou ignorer la crise climatique que nous traversons. Or, les arbres sont nos seuls "boucliers" pour éviter de subir de violents changements climatiques.

Pour commencer, la ZIP est entièrement couverte par la zone ZNIEFF bois des Glénons, également identifiée par le SRCE comme réservoir de biodiversité.

Le projet risque aussi de réduire fortement les possibilités de connexions écologiques locales, malgré les (maigres) mesures d'évitement et de réduction proposées, en amputant une part importante de milieux boisés qui contribuent à la création de corridors écologiques.

Et il n'est pas superflu de rappeler que la forêt joue un rôle fondamental face au changement climatique : puits de carbone, lutte contre l'érosion des sols, refuge pour la biodiversité, régulation de la température.... En résumé, la forêt et les espaces boisés en général contribuent à la lutte contre le changement climatique en séquestrant, lors de sa phase de croissance, le carbone atmosphérique.

La société EREA tente de convaincre en présentant le milieu naturel visé pour le défrichage comme de qualité médiocre et donc sans grand intérêt. Ce n'est pas le cas au vu des différentes essences d'arbres présentes sur le terrain. Par ailleurs, les mesures proposées, comme les bandes végétalisées pour camoufler visuellement le futur site, ne sont en aucun cas des compensations acceptables pour maintenir la biodiversité.

Le simple fait de déboiser pour installer une énergie dite vertueuse, verte, renouvelable, est en soit une complète incohérence, et même un acte irresponsable. Permettre également un tel projet sur une ZNIEFF serait une contradiction incompréhensible avec les engagements de la France (congrès de l'UICN à Marseille...) à préserver la biodiversité.

Pour ces raisons, l'association AVES France s'oppose totalement au lieu d'implantation choisi par la société porteuse de projet.

Bien cordialement,

Christophe CORET

Président d'AVES France

<http://www.aves.asso.fr>

[Adhérer](#) - [Faire un don](#) - [Lilo](#)

Spectacle Papouk le Pizzly pour les écoles : www.papouk.org